RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

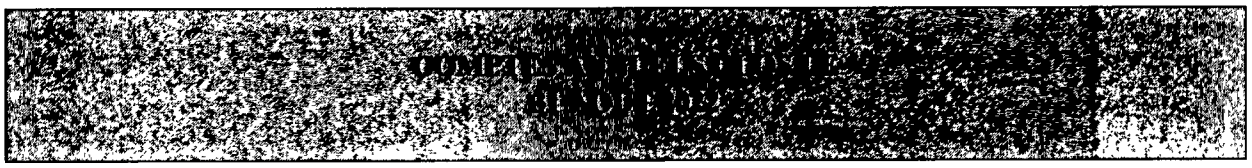
Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 50355
Numéro SIREN : 483 445 888
Nom ou dénomination : ABD VOYAGES

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 11154

ABD VOYAGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 38 rue des Chevreuils - Petit Coeur
73260 LA LECHERE
483 445 888 RCS CHAMBERY



Approuvés par AGOA du 25.01.2023
Certifiés conformes

DD F-C

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 594	11 594				
	Fonds commercial (1)	115 000		115 000	115 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	86 919	76 085	10 834	6 697	4 137	61.77
	Autres immobilisations corporelles	593 139	354 788	238 351	165 149	73 202	44.33
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	112 791		112 791	112 627	164	0.15
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000	1 630	370	22.70
	Total II	921 442	442 467	478 976	401 103	77 873	19.41
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	500		500		500	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	165 018		165 018	123 036	41 982	34.12
	Autres créances	154 678		154 678	247 674	92 996-	37.55
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	800 713		800 713	657 837	142 876	21.72
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	76		76		76	
	Total III	1 120 984		1 120 984	1 028 547	92 437	8.99
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 042 427	442 467	1 599 960	1 429 650	170 310	11.91

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 2 000
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	454 413	435 691	18 723	4.30
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	238 700	18 723	219 978	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	803 114	564 413	238 700	42.29
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	545 758	516 754	29 004	5.61
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	35 455	170 418	134 963-	79.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 020	1 650	2 370	143.64
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 861	138 711	40 850-	29.45
	Dettes fiscales et sociales	103 573	35 878	67 695	188.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 180	1 825	8 355	457.79
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	796 846	865 236	68 390-	7.90
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 599 960	1 429 650	170 310	11.91
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	370 029	865 236		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	50. 0000	2 000			2 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	115 000			115 000	
Total	115 000			115 000	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 359
Dettes fiscales et sociales	33 475
Total	36 834

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	76
Total	76

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				3 364 310	3 364 310
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				1 623 321	1 623 321
- exercice				464 872	464 872
Total				2 088 193	2 088 193
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				354 242	354 242
- entre 1 et 5 ans				833 130	833 130
- à plus de 5 ans				133 130	133 130
Total				1 320 502	1 320 502

ABD VOYAGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 38 rue des Chevreuils - Petit Coeur
73260 LA LECHERE
483 445 888 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 25 janvier,
A 15h45,

La société HOLDING DEPLAN COFFINIER "HDC", Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros, ayant son siège social 38 Rue des Chevreuils Petit Cœur 73260 LA LECHERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 521714840 RCS CHAMBERY, représentée par Monsieur David DEPLAN en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la société ABD VOYAGES,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur David DEPLAN et Monsieur Franck COFFINIER, cogérants non associés de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur David DEPLAN et Monsieur Franck COFFINIER, cogérants non associés ont établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 238 700 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	238 700 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 100 euros par part	200 000 euros
Le solde	38 700 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 493 113 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2019 :
200 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros

Exercice clos le 31 août 2020 : Néant

Exercice clos le 31 août 2021 : Néant

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 :

- Poursuite du bail commercial consenti par la SCI ABD IMMOBILIER, au titre de l'exercice clos la société a versé la somme de 61 247 € HT.
- Poursuite de la convention de gestion centralisée de trésorerie entre la société HDC et la société ABD VOYAGES
- Poursuite de la convention d'assistance administrative, financière et comptable entre les sociétés HDC, ABD VOYAGES et CITE DE L'EVASION et au titre de laquelle la société à versé à la société HDC la somme de 306 000 € HT.
- Poursuite de la convention managériale entre les sociétés du Groupe.
- Le compte courant d'associé de la société HDC s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 35 455 €, ce compte est rémunéré au taux maximum déductible et à produit des intérêts à hauteur de 1 963 € au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

HOLDING DEPLAN COFFINIER "HDC"

